

Secrétariat Général du gouvernement

Nouméa, le 24 AOUT 2021

-----  
Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie  
19 Avenue du Maréchal Foch  
BP M2- 98849 Nouméa Cedex

-----  
Mél : denc@gouv.nc  
Tél. : 23.96.00 - Fax : 26.21.45

-----  
2021 - DENC - 69230

## CIRCULAIRE

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs d'école et personnels enseignants,  
s/c de mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs d'autorité pédagogique (IAP)

**Objet : évaluation des élèves dans l'enseignement du premier degré en Nouvelle-Calédonie**

**Chapitre 1 : principes de l'évaluation des élèves en NC.**

Cycle 1 : A l'école maternelle, est mise en œuvre une évaluation positive des acquis des élèves par l'observation des enfants en situation et par la mise en valeur de leurs réussites.

Il s'agit de s'attacher autant aux procédures et aux processus que l'enfant met en œuvre dans ses apprentissages qu'à l'appréciation des résultats de son action.

Cycles 2 et 3 : A partir du cycle des apprentissages fondamentaux, les principes de l'évaluation positive continuent de s'appliquer. Toutefois, il convient de permettre aux élèves et aux parents d'identifier leurs difficultés autant que leurs réussites et leur progression. Les modalités d'évaluation qui vous sont demandées ne font pas obstacle au principe selon lequel il convient d'indiquer clairement aux parents ce que les élèves sont capables ou pas encore capables de faire. Il convient, dans la communication aux élèves et aux parents de ne pas stigmatiser les difficultés mais plutôt d'encourager à poursuivre le développement des compétences non encore maîtrisées.

**Chapitre 2 : outils d'évaluation (Cahier de Suivi des Apprentissages, Synthèse des acquis de fin de cycle 1, LSU numérique).**

**Les outils proposés sont le fruit d'un travail collaboratif avec des enseignants et les organisations syndicales représentatives. Ils ont vocation à évoluer au fur et à mesure des remontées de terrain.**

Ces outils ne sont pas obligatoires et peuvent être remplacés par tous outils à l'initiative des équipes enseignantes dès lors qu'ils respectent les principes de l'évaluation et qu'ils s'appuient sur les programmes de 2021.

Néanmoins, les outils d'évaluation (CSA, LSU numérique) développés par la DENC ont vocation à être utilisés le plus largement possible par les équipes dans la mesure où ils permettent d'assurer concrètement le suivi du parcours de chaque élève (liaison école-collège, création d'un compte LSU, changement d'école, liaison publique/privée etc.) et la mise en œuvre du principe de l'évaluation positive au cycle 1 (CSA).

A cet effet, sachez que vos remontées permettent d'envisager la livraison d'une version particulièrement fonctionnelle du LSU numérique à la fin du mois de septembre 2021. De même, les retours d'expérience permettent d'ores et déjà d'envisager la publication d'outils d'accompagnement à la mise en œuvre du CSA avant la fin de l'année 2021.

#### Cycle 1 :

**Un cahier de suivi des apprentissages**, renseigné tout au long du cycle 1, permet la communication avec les parents.

**La synthèse des acquis de l'élève** qui reflète ce que l'enfant sait faire, établie à la fin de la grande section, est transmise aux parents et aux établissements scolaires élémentaires.

**Le LSU numérique** : Afin que le module évaluation du LSU numérique réponde aux principes de l'évaluation positive à la maternelle, des ajustements seront réalisés courant 2022. A la fin de l'année 2022, sur la base d'une réflexion de l'ensemble de l'équipe pédagogique du cycle 1 pour faire le bilan de la progression de l'élève, les enseignants de section des grands devront renseigner la synthèse des acquis de fin de cycle du LSU. Conformément aux orientations du PENC et de l'article 6 de la délibération 127 du 13 janvier 2021 portant organisation de l'enseignement du premier degré NC, cet outil permettra ainsi de garantir la conservation et la transmission des éléments essentiels de l'évaluation de chaque élève.

#### Cycles 2 et 3 :

Il conviendrait, lorsque cela est possible techniquement ou pédagogiquement, d'utiliser le LSU numérique pour adresser aux parents le bilan de fin d'année et le bilan de fin de cycle le cas échéant.

Afin de garantir que les bilans périodiques ne soient pas trop volumineux, il est demandé à chaque enseignant de sélectionner, parmi l'ensemble des objectifs travaillés en cours de période, ceux qui sont les plus significatifs pour l'élève et les parents. Les inspecteurs et les conseillers pédagogiques sont à même de vous accompagner pour le choix des objectifs à sélectionner.

Par ailleurs, pour toutes difficultés d'utilisation du LSU, les services suivants sont mis à votre disposition :

#### **Pour les questions et remontées d'ordre pédagogique sur les 2 outils proposés (CSA et LSU) :**

- un conseiller référent par circonscription et un au service pédagogique :

Circonscription	Conseiller/ère pédagogique référent/e	Courriel	Ligne tél directe.
1	Sébastien Puech	sebastien.puech@gouv.nc	23.98.04
2	Krystell Marin	krystell.marin@gouv.nc	25.56.34
3	Lorédana Larhantec	loredana.larhantec@gouv.nc	23.98.14
4	Yolaine Costeux	yolaine.costeux@gouv.nc	42.71.55
5	Stéphanie Galinié	iep5.denc@gouv.nc	47.68. 40
6	Vesna Raillard	vesna.raillard@gouv.nc	44.17.16
7	Madeleine Case	madeleine.case@gouv.nc	45.13.59
Service pédagogique	Laurence Zampiero	laurence.zampiero@gouv.nc	23.96.37

#### **Pour les questions d'ordre technique sur le LSU et pour une information pédagogique de premier niveau :**

- une hotline via courriel : [hotline.lsu@gouv.nc](mailto:hotline.lsu@gouv.nc), les réponses seront apportées dans un délai maximal de 24 heures.

- une hotline téléphonique : 24 19 18.

Aux horaires de bureau, de 7h30 à 11h30 / 12h30 à 16h00, du lundi au vendredi.

En soirée :

- le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 17h à 19h
- le mercredi de 16h à 19h.

Le directeur de l'enseignement  
de la Nouvelle-Calédonie,

Romain CAPRON